

Département : nouveau nom, nouvelles pancartes ?

Le conseil général est devenu départemental mais s'annonce encore bien souvent sous son ancien nom. Avec le changement d'appellation, le Département va devoir corriger ses panneaux et logos.

« **Conseil départemental, bonjour !** » Les employées du standard ont été briefées : terminé le conseil général ! Depuis le 2 avril et la mise en place de la nouvelle assemblée, il a officiellement pris le nom de conseil départemental. Que de changements ! Les habitants d'Ille-et-Vilaine, Breilliens et Breilliennes depuis le 20 juin 2013, avaient déjà dû s'habituer à leur gentilé, voté par l'assemblée départementale. Voilà qu'ils devront faire avec un changement d'appellation de leur administration. Une obligation qui découle de la loi du 17 mai 2013. Bien. Mais si le changement a déjà été intégré par les personnels, nouveaux et anciens élus et certains usagers, pour la signalétique, c'est un peu plus compliqué.

Voitures, bâtiments, cars...

Devant chaque collège, chaque établissement d'hébergement pour personnes âgées, à l'arrière des cars Illenoo, sur les véhicules, les bâtiments et services, s'affichent les couleurs du département. Noir et rouge. Deux traits noirs, couleur de la région, et entre les deux, un rond rouge pour le département. Avec, juste en dessous, la mention conseil général. Enfin, pas toujours. Parce que si le premier logo avait été adopté en 1986, « **suite à un appel à projet auprès des habitants, relayé dans les tout premiers *Nous, Vous, Ille*** », rappelle-t-on à la direction de la communication du Département, ce logo a été modifié en 2008. « **Le tracé en a été modernisé, un peu adouci et en dessous est apparue la mention « le département », remplaçant « conseil général ».** On avait bien conscience, déjà, que le conseil général, ça ne parlait à personne. Mais on ne pouvait pas imaginer que cela deviendrait l'appellation légale en 2015. »

« **On a eu du nez !** »

Depuis 2008 donc, beaucoup de documents et certains locaux arborent cette nouvelle appellation. « **C'est vrai pour nos publications, les**

cartes de visite, la correspondance, les nouveaux bâtiments...
Donc cela va nous coûter beaucoup moins cher que pour beaucoup de départements ! » Coup de bol ? « On préfère dire qu'on a eu du nez ! » s'amuse-t-on encore à la com'du département. Pour le reste, cela se fera « au fil de l'eau, la loi n'impose pas de délai. Dans un premier temps, JeanLuc Chenut, président du conseil départemental, a souhaité un recensement de tous les supports. Il y aura certainement des priorités, validées par les élus, comme la signalétique au siège du Département. Après, cela se fera au coup par coup, à l'occasion de travaux de rénovation par exemple, ou quand un panneau sera endommagé. » Pour les véhicules du conseil général et les cars Illenoo, « cela passera peut-être par du stickage ? Rien n'est encore arrêté ». Seule certitude, « on agira à l'économie », rassurent les services communication. Pour l'instant, rien n'a été chiffré. Mais on dispose de quelques indices. La rénovation du logo en 2008 avait coûté « entre 3 000 € et 4 000 € ». Et la naissance des Breilliens et Breilliennes – après une consultation populaire effectuée par Ouest-France – « 15 000 €, entre le travail fait en commission et une campagne de sensibilisation des habitants ». Restera enfin à régler la question des panneaux de signalisation routière. « Ceux-là, ils relèvent de la Ville. »

Brigitte SAVERAT-GUILLARD.



Article issu de l'édition de Rennes du vendredi 24 avril 2015